
DÉLIBÉRATION DE_2020_043

L'an deux mille vingt et le deux mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à SAINT REMY SUR LIDOIRE sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation :

Présents : Jocelyne ARSIGNY, Thierry BOIDÉ, Gérard BONNAMY, Patrice CAIGNARD, Sylvie CROSSOIR, Gilbert DE MIRAS, Hélène DENOST, Robert DESCOINS, Jean-Luc FAVRETTO, Philippe FAYET, Michel FRICHOU, Christian GALLOT, Bernard GOYER, Pierre GUERULT, Thierry HERITIER, Jean-Thierry LANSADE, Magalie LEPLET, Marcel LESBEGUERIES, Jean-Claude MAILLAT, Christophe MARCETEAU, Lucette MOUTREUIL, Ghislain PANTAROTTO, Eric REY, Christian SCALIGER, Gilles TAVERSON, Yveline TESSONNEAU, Jean-Eric VIGOUROUX

Pouvoirs : Karine LEY par Christian GALLOT, Annie MAIGRE par Thierry HERITIER

Secrétaire : Pierre GUERULT

Membres en exercice : 31 Présents : 27 Votants : 29 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 29

OBJET : ACQUISITION DU TERRAIN MUNICIPAL DE SAINT ANTOINE DE BREUILH POUR LA CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de construction d'un nouvel ALSH sur la commune de Saint Antoine de Breuilh.

Il précise que pour ce projet, la commune de Saint Antoine de Breuilh, par délibération n° 014 en date du 26/02/2020, a approuvé la vente d'un terrain.

Il convient de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée AH 367 pour une superficie totale de 8 117 m² appartenant à la commune de Saint Antoine de Breuilh et pour un montant de UN EURO (1 €), hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette décision et autorise le Président à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Le Président,
Thierry BOIDÉ